



## **LA DIRECTION A DES PROJETS POUR NOUS !!!!!**

Comme vous le savez déjà 4 points portant sur la modification de nos conditions de travail sont au cœur de nos préoccupations du moment! A savoir la modification des plannings, la mise en place d'un nouvel outil de paie (UT2P), la modification du mode de calcul des primes variables et la reconduction avec de nouvelles règles du pôle commerce "D1".

**1 /** Le comité d'entreprise a refusé de voter pour la modification des plannings, nous avons demandé que les salariés soient consultés et que leurs avis soient pris en compte pour la mise en application des nouvelles rotations! Deux choix s'offrent à vous, un planning qui respecte la convention collective avec des horaires réguliers ou un planning avec des horaires irréguliers! (ex: une semaine en 8H-16h du lundi au vendredi avec le samedi en 13h-21H). Nous sommes fières que pour une fois la parole soit donnée directement aux salariés ! En attendant que la direction vous consulte, le planning actuel reste en place.

**2/** Nous avons voté l'abstention en ce qui concerne la mise en place de l'outil UT2P, en effet ce nouvel outil doit simplifier et regrouper plus facilement les données pour réaliser les paies mais nous craignons que cela n'engendre des dérives de contrôle des salariés..... Ne connaissant pas la nature de cet outil nous restons vigilant et attendons de voir sa mise en application, le CHSCT a demandé l'ouverture d'une enquête et la nomination d'un expert!

**3/** Nous avons voté contre le nouveau système du mode de calcul des primes variables, en effet toujours plus de contraintes et de clés d'ouverture à atteindre, bien que le directeur s'offense à l'écoute de nos objections et indique que plus de primes seront versées !!! La direction souhaite réintégrer les notes de calibrage de notre client mais au « global site », nous avons alors rappelé au directeur nos récents débrayages concernant les notes de calibrage, celui-ci a donc rebondi sur l'intégration de la qualification des « données prioritaires »!!!

**4/** Nous avons voté contre le projet de modification du pôle commerce, d'une part cette cellule est dangereuse pour nos conditions de travail et pour les collègues internes comme externe à ce mode de fonctionnement car la mise en concurrence des salariés est interdite par la « LOI ». D'autre part, la concurrence crée un climat malsain et de frustration au sein de l'entreprise. De plus, cette cellule commerce reçoit en priorité les appels EM/DM donc l'égalité des chances n'est pas respectée.

Le CHSCT a nommé une commission via un cabinet d'expertise pour évaluer les RPS (Risques Psycho Sociaux) afin d'avoir en notre possession un rapport d'expertise valable devant les tribunaux ! Nous vous rappelons également que notre directeur Monsieur Guérin n'a pas consulté le CE et le CHSCT lors de la mise en place de ce pôle commerce, il est donc dans l'illégalité totale...

**Nos conditions de travail se durcissent de plus en plus !!! Quel est l'objectif de la direction ? Que les salariés en souffrance craquent et démissionnent ou se mettent en faute ? Nous ne braderons pas nos conditions de travail au mépris de notre santé et de notre bien être !!! IMPOSONS NOUS ET DEFENDONS NOS EMPLOIS !!!**